

# LA VIGILANTE



BIMESTRIEL  
SEPTEMBRE 2002  
N°1

AFOSOC asbl, Quai du Commerce 48, 1000 Bruxelles • tel : 02 250 37 85 • courriel : [bernard.de.backer@afosoc-vesofo.org](mailto:bernard.de.backer@afosoc-vesofo.org)

Lettre d'information interne des Fonds sociaux. Responsable rédactionnel : B. De Backer. Reproduction autorisée avec mention de la source

**LA VIGILANTE** est une lettre d'information<sup>1</sup> émanant de la cellule études et observations créée, au sein de l'Association des Fonds Sociaux du non marchand (AFOSOC), par les Fonds « Emploi et Formation des Groupes à Risque » francophones.

Son objectif, tel que défini par les partenaires sociaux, est :

- De vous tenir régulièrement informés des travaux effectués par cette cellule :
  - Etudes transversales
  - Etudes spécifiques menées par les différents Fonds
  - Bibliographie et liens vers des documents bruts
  - Actualité des secteurs
  - Informations collectées auprès de diverses sources
- De susciter vos réactions et recueillir des compléments d'information sur les sujets abordés.

Ce premier numéro fait suite à une livraison expérimentale - numéro 0 daté de mai 2002 - diffusée uniquement sur support papier auprès des membres des comités de gestion des Fonds sociaux. Sa forme actuelle, propagée électroniquement en format PDF, a été approuvée. Son contenu n'engage que la responsabilité de son rédacteur.

Les textes [en couleur bleue et soulignés](#) sont des liens internes (page de ce document) ou externes (site Internet, adresse courriel). Il suffit de cliquer dessus pour accéder à la page ou l'adresse référencée.

Toute réaction (complément d'information, critique négative ou positive, etc.) au contenu de cette lettre est bienvenue. Cliquez sur l'adresse courriel du [rédacteur](#) pour lui envoyer un message.

## AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

1. **LA VALIDATION des compétences**
2. **TRAVAUX en cours et en projet**
3. **ACTUALITES des secteurs**
4. **VU DE FLANDRE et d'ailleurs**
5. **DOCUMENTS et liens**
6. **ANNEXES**



### 1. La validation des compétences : transformer son expérience en diplôme ?

S'APPROCHANT A PAS DE LOUP depuis quelques années, un nouveau dispositif de reconnaissance des habiletés professionnelles aux conséquences multiples semble sortir progressivement du bois. L'avis rendu le 22 juin 2002 par le CESRW sur l'avant-projet d'accord (entre la Région wallonne, la Communauté française et la COCOF) relatif à la validation des compétences a certainement participé à cette mise en lumière. Si [l'avis du CESRW](#) comprend une série de critiques et de réserves, il affirme également

<sup>1</sup> C'est également le nom d'un navire négrier du XVIII<sup>e</sup> siècle et d'une canonnière du Tonkin sabordée à Haiphong en 1945.

« l'importance qu'il accordait à la mise en œuvre d'un système de validation des compétences ». Après d'autres signes avant-coureurs, comme les travaux du [Conseil de l'Éducation et de la Formation](#) (dont l'avis n° 51 du CEF relatif à la validation des compétences, rendu le 5 décembre 1997, et la journée d'étude sur le même sujet organisée le 24 avril 1998), ces derniers épisodes constituent certainement un « moment institutionnel important » comme le fait remarquer l'agence de presse Alter dans son débat sur le même sujet (Alter Echos n° 119, 14-27 avril 2002).

Autre indice de l'actualité de cette question : le colloque d'ouverture de la 7<sup>e</sup> université d'été des formateurs d'adultes organisée à Charleroi et Namur le 19 août 2002 qui avait pour thème « *Validation des compétences : de la théorie à la pratique. La mise en œuvre en Belgique francophone* ». Par ailleurs, le fameux « [Livre blanc sur l'éducation et la formation](#) » publié par l'UE en 1995 recommandait que « dans la société cognitive, l'individu doit pouvoir faire valider des compétences fondamentales techniques ou professionnelles, indépendamment du fait qu'il passe ou non par une formation diplômante ».

Que signifie donc « validation des compétences » ? Deux termes doivent être explicités en première approche. D'abord celui de « compétence ». Sans entrer dans des arguties sémantiques et théoriques ou des querelles d'auteurs, rappelons que ce terme désigne avant tout une « CAPACITE D'AGIR EN SITUATION » en mobilisant une série de ressources internes (savoirs, savoir-faire...) et/ou externes (équipe, réseau, outils divers...). On peut donc être peu qualifié et très compétent ou très qualifié et totalement incompetent (c'est une illustration extrême...). Comme l'écrivait Bourdieu : « Un incapable scolairement garanti et un compétent scolairement démuné sont séparés à vie tels le noble et le roturier »

Si la qualification est publiquement reconnue, dans la mesure où elle est liée à des titres scolaires validés et certifiés par une autorité publique, les compétences acquises par l'expérience de travail et diverses formations, *non formelles* et *informelles*, ne le sont pas. D'où le projet de rendre ces compétences visibles en les validant par le biais d'un dispositif qui délivrerait des « titres de compétences » attestant du degré de maîtrise d'une série d'habiletés professionnelles. « Valider » dans ce contexte, c'est RENDRE VISIBLE, RECONNAITRE publiquement des compétences, ce qui implique la mise en place de structures validantes, de « centres de validation » qui permettent de « transformer son expérience en diplôme » (slogan de la campagne d'information française).

Cette validation pourrait avoir de multiples conséquences, sur base de la reconnaissance publique de compétences acquise par d'autres biais que la formation classique et la certification scolaire, principalement dans le champ de la formation et de l'emploi. En voici quelques-unes :

- Prise en compte des acquis *antérieurs* de la personne dans son parcours de formation actuel, ce qui va entraîner une plus grande individualisation et souplesse des susdits parcours, voire une certaine dérégulation de la formation
- Améliorer les passerelles et partenariats entre opérateurs de formation, ainsi que la transparence et l'efficacité du système de formation
- Favoriser la participation à la formation continue (le taux de participation des adultes belges est de 1,7% alors que la moyenne européenne est de 3,6% - voir plus loin le compte rendu du livre de V. VANDENBERGHE)
- Permettre au travailleur de mieux se situer en identifiant ses compétences et favoriser ainsi son projet professionnel
- Favoriser l'accès à l'emploi de personnes peu qualifiées (par la certification scolaire)
- Favoriser la mobilité des travailleurs et l'embauche sur base de compétences effectivement maîtrisées
- Répondre aux pénuries de qualification en révélant des compétences non reconnues

La question de la validation des compétences est d'actualité dans de nombreux pays industrialisés<sup>2</sup>. Son origine se trouve autant dans le souci de cohésion sociale (valoriser et développer les compétences des moins qualifiés) que dans celui d'adapter les ressources humaines aux transformations profondes de

---

<sup>2</sup> Le système anglais, « [National Vocational Qualification](#) » (NVQ), est le plus ancien (1986). En France l'on parle de la « [Validation des Acquis de l'Expérience](#) » (VAE), système qui est devenu un droit et a succédé à la « [Validation des Acquis Professionnels](#) » (VAP) depuis la loi de modernisation sociale du 17/1/2002. Voir l'analyse faite dans la revue française « [Lien social](#) », n° 617 avril 2002. Des dispositifs sont également en place ou à l'étude en Allemagne, aux Pays-Bas, en Finlande... et en Flandre (*EVC-systemen*).

l'appareil de production. Ce dernier nécessite une acquisition régulière de nouvelles compétences, souvent par le biais de l'expérience de travail et de formations courtes internes ou externes à l'entreprise - dont les différentes formes d'accompagnement des équipes et des travailleurs (supervision, coaching...). La rapidité des transformations et leur complexité, l'inclusion de plus en plus grande de connaissances dans la production, mais également des changements dans l'organisation du travail (diminution des lignes hiérarchiques et plus grande implication des travailleurs) font pression sur l'acquisition de compétences par différents biais extérieurs au processus scolaire. Sans oublier les mutations démographiques (le « papy boom ») qui vont nécessiter un remplacement des départs en retraite massifs dans les années qui viennent.

De manière significative, le CEF rappelle (note du 15 avril 2002 sur la validation des compétences) que « la demande initiale d'instruction sur le sujet date de 1996 et émanait des employeurs ». Il s'agissait dans un premier temps d'une demande de dossier sur la « certification des formations » qui sera bientôt étendu aux « acquis issus de l'expérience », pour déboucher finalement « sur le concept de validation des compétences ».

Aujourd'hui, dans l'univers mouvant de la « société de la connaissance », les espaces-temps de formation épousent de plus en plus étroitement le monde du travail. Les dispositifs de l'enseignement et de la formation professionnelle classiques ne sont plus les seuls à prodiguer les savoirs et savoir-faire nécessaires à l'exercice d'un métier dont les paramètres fluctuants nécessitent un apprentissage continu. Nous développerons plus amplement ces questions dans une étude exploratoire<sup>3</sup>, déjà largement entamée, qui devrait être clôturée pour fin décembre 2002.

« Fabuleuse avancée sociale » ou « individualisation et dérégulation de la formation et des relations collectives », le débat sur la validation des compétences est ouvert...

---

## 2. Travaux en cours et en projet

---

### Etudes transversales

#### 1. Problématique de la SUPERVISION

L'étude exploratoire consacrée à la supervision et ses nombreux épigones (interviewing, coaching, team building, accompagnement d'équipe et de projet...) a été clôturée et remise aux présidents et vice-présidents des Fonds sociaux le 11 juillet 2002. Le document de 27 pages comprend une brève mise en perspective historique et sociologique, une analyse des différentes composantes de l'espace des supervisions, un survol de la fonction et de la formation des superviseurs, ainsi que des risques liés à ce type de pratique (selon les formateurs rencontrés). En annexe, une trentaine de définitions données par des opérateurs de formation-supervision (qui se recoupent très largement) et une bibliographie.

Un des enseignements majeurs de cette étude exploratoire est sans conteste le caractère protéiforme des pratiques de « supervision » (le terme est contesté et l'on préfère souvent « accompagnement ») qui touchent autant à la formation, qu'à la construction de compétences, la gestion des ressources humaines et à l'évaluation ou contrôle de la pratique professionnelle. Par ailleurs, les opérateurs de formation-supervision rencontrés ont tous fait état d'une croissance importante de ces pratiques dans le non marchand, mais avec d'importantes variations entre les secteurs (selon leurs moyens financiers mais aussi leurs caractéristiques propres en termes de public, de mode d'intervention et de culture institutionnelle).

#### 2. Problématique de la VALIDATION DES COMPETENCES

Le thème placé en exergue de ce numéro sera aussi celui d'une étude transversale et exploratoire prévue pour la fin 2002. Nous tenterons d'y faire le point sur la question en partant d'une mise en perspective de ce vaste sujet pour aboutir à un repérage des principaux enjeux qui se nouent autour de la validation des compétences professionnelles, notamment dans le champ du travail psychosocial et de l'animation socioculturelle.

---

<sup>3</sup> L'expression « étude exploratoire » désigne ici la phase préliminaire d'une recherche éventuellement plus approfondie et ciblée.

### 3. Construction d'un TABLEAU DE BORD dynamique des trois champs du non marchand

La construction du tableau de bord se poursuit. Pour rappel, il s'agit d'un fichier hypertexte construit sur base d'un emboîtement hiérarchisé des différentes entités qui composent le non marchand, de type privé associatif et public en Communautés française et germanophone de Belgique (CFGB). Le non marchand y est divisé en trois CHAMPS distincts : aide sociale, soins de santé et animation socioculturelle et sportive. Chacun des champs est subdivisé en un certain nombre de SECTEURS, comportant eux-mêmes des types de SERVICES identifiés comme tels, éventuellement agréés et subventionnés par les pouvoirs publics. Chaque type de service fait l'objet d'une fiche descriptive comportant plusieurs rubriques (public, missions, textes réglementaires de référence, autorité(s) de tutelle, relations collectives de travail, personnel occupé...). Des liens hypertexte permettent de « remonter » des services vers les autorités de tutelle et leurs compétences dans les champs concernés. Celles-ci font l'objet d'une fiche séparée. Dans l'état actuel d'avancement, le fichier comporte 110 pages.

## Etudes spécifiques

### 1. CP 329 - FONDS SOCIAL DU SECTEUR SOCIOCULTUREL ET SPORTIF

- ETUDE DES BESOINS EN FORMATION CONTINUEE des groupes à risque dans le secteur socioculturel et sportif. Le projet est actuellement dans une phase *d'entretiens exploratoires auprès de directeurs et de travailleurs des secteurs* concernés. Les entretiens sont menés par Paulette GERBEHAYE, responsable du projet. Cette phase devrait se prolonger jusque fin septembre.
- ETUDE DES BESOINS EN FORMATION CONTINUEE mise en œuvre par l'*Interfédération* sur les EFT et OIST de Wallonie. Cette dernière étude, malheureusement, a été suspendue par leurs initiateurs, notamment pour des raisons budgétaires. Espérons que le travail que nous y avons consacré (lecture critique du projet et de ses différentes moutures, nombreux feed-back écrits ainsi qu'une réunion de travail dans les locaux d'AFOSOC) n'a pas été perdu pour tout le monde...

### 2. CP 305.2 - FONDS DES MILIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE

- Le projet « BOUT'CHEMIN » est mis en place. Quelque 50 milieux d'accueil auront la possibilité d'ici fin 2003, d'organiser un « ACCOMPAGNEMENT D'EQUIPE » durant 20 à 30 heures avec l'aide d'un superviseur extérieur qui établira un rapport de cette action.
- Le Fonds MAE synthétisera la cinquantaine de rapports et en diffusera les principaux enseignements. L'objectif étant en effet que ce type de pratique se généralise et fasse partie des efforts de professionnalisation du secteur.

### 3. CP 305.2 - FONDS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES DE SANTE

- Le Fonds subventionne une dizaine de supervisions d'équipe de Centres de service social.

### 4. SCP 319.02 - FONDS SOCIAL DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES D'EDUCATION ET D'HEBERGEMENT

- Les actions envisagées par le Fonds ISAJH consistent à METTRE EN ŒUVRE LES RECOMMANDATIONS faites suite à l'étude dite « OBJECTIF 4 » concernant les compétences et la formation continuée des intervenants sociaux et notamment :
  - CREATION D'UN « RESEAU DE REFERENTS A LA FORMATION » DANS LES SERVICES : organisation en novembre de 5 rencontres régionales.
  - POURSUITE DU SOUTIEN AUX ECHANGES DE TRAVAILLEURS entre services différents dans le secteur de l'AWIPH et extension au secteur de l'Aide à la jeunesse.

- TUTORAT : promotion des possibilités offertes et soutien qualitatif du Fonds aux tuteurs, notamment par des formations en Promotion sociale.
- RECHERCHE-ACTION SUR LA FONCTION DE SUPERVISEUR avec 2 groupes en formation.

## 5. AFOSOC

- Projet de convention avec la Région wallonne et le FOREM (profils de fonction et besoins d'embauche) ; projet EQUAL-ETOILE. Toujours à l'état de projet.

---

## 3. Actualités des secteurs

---

### Le chantier de l'assurance dépendance

Les changements démographiques liés au vieillissement de la population (diminution de la natalité et élévation de l'espérance de vie) vont augmenter le nombre de personnes âgées dépendantes. Ce constat se fonde également sur l'affaiblissement des structures familiales et des relations de voisinage qui laissent souvent les personnes âgées dans un plus grand isolement qu'autrefois (affaiblissement de la « garde rapprochée » des personnes, pour reprendre l'expression de R. CASTEL). Le recours aux services d'aide à domicile ou au séjour en maison de repos ne peut donc que s'accroître.

Ce sont ces considérations démographiques, sociologiques et financières qui ont concouru à la mise en place, en Flandre, d'une assurance dépendance (que certains préfèrent nommer une « assurance autonomie ») obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002. Un dispositif similaire semble avoir été également mis en place en France, au Luxembourg et en Allemagne. En Francophonie et Germanophonie belges, le processus est plus lent et complexe. Les représentants des différentes tutelles (CF, RW, Cocof, DG) ont confié une étude de faisabilité à un consortium universitaire en février 2002. Celui-ci a remis son travail, dont se dégagent plusieurs scénarios sur base d'un démarrage en janvier 2003.

### Vers une protection des gardiennes d'enfant encadrées

Les quelques 10.000 gardiennes encadrées (dont 2.680 en Communauté française et 70 en Communauté germanophone) devraient bénéficier d'un statut à partir d'avril 2003 au plus tard. Un projet a été finalisé après deux années de négociation, sous la houlette des Ministres ONKELINX et VANDENBROUCKE. Sa motivation est double : offrir une protection sociale aux gardiennes (autre que les droits dérivés pour celles qui sont mariées) et rendre leur statut plus attractif afin de consolider, voire augmenter le nombre de places d'accueil en « encourageant les vocations ».

Le système de protection proposé serait adopté à titre provisoire pendant 5 ans (suite à l'avis du Conseil National du Travail) puis soumis à évaluation. Il ouvre les droits à l'assurance soins de santé, incapacité de travail, allocations familiales, retraite et indemnité pour inoccupation partielle, ceci sous certaines conditions et à un coût minimal (5,5% de leurs revenus). Les services encadrant seront redevables des cotisations patronales.

Pour plus de détails, voir le [communiqué de presse](#) présenté sur le site de la Ministre Onkelinx.

### Harmonisation des PRC

Le Gouvernement Wallon a marqué son accord sur la prise en charge complète de l'harmonisation barémique des salaires des travailleurs PRC (programme de résorption du chômage) dans les secteurs relevant des accords du non marchand wallon. Il s'agit d'une harmonisation progressive sur base des CCT de la 305.1. Selon le gouvernement wallon, 3.400 travailleurs seront concernés par cette mesure étalée sur une période 4 ans, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2001.

### Réforme de l'éducation permanente

Le chantier de la réforme du décret du 8 avril 1976 relatif à l'éducation permanente, entamé il y a environ un an, traverse une phase de concertation intense. Le Ministre de tutelle, Rudy DEMOITTE, a rencontré les acteurs de terrain à trois reprises. Occasion d'y rappeler les cinq grands principes qui guident la réforme du décret : 1) Consolidation des associations reconnues et ouverture aux « associations émergentes », 2) clarification de la procédure de reconnaissance, 3) création d'un nouveau mécanisme contractuel, 4) valorisation des actions à destination d'un public populaire et défavorisé, 5) évaluation interne et externe.

Le financement devrait comporter trois couches, « à l'image d'une lasagne » explique le Ministre : un socle de base constitué d'un subside forfaitaire lié à la reconnaissance, un financement sur base des activités, des incitants financiers pour encourager des partenariats transversaux. Suivez le lien pour prendre connaissance de [l'avis du Conseil Supérieur de l'Éducation Permanente](#).

#### Restons Zen



Sur proposition du Ministre de l'intérieur de la Région wallonne, Charles MICHEL, le gouvernement wallon a adopté un avant-projet de décret relatif à la prévention de proximité. Dès 2003, les contrats de sécurité, l'accompagnement des victimes dans les zones de police et les plans sociaux intégrés (PSI) seront des initiatives regroupées et applicables durant trois années consécutives. Ce projet s'intègre dans un ensemble plus vaste, baptisé « plan Zen », comprenant également des mesures relatives à la sécurité aux abords des écoles et l'éclairage public.

#### Mixité dans les IPPJ et extension du centre d'Everberg

Sur l'initiative du Ministre Rudy DEMOTTE (en charge de la fonction publique en Communauté française), une expérience pilote de mixité des équipes éducatives sera menée dans certaines sections des IPPJ de St Servais, Wauthier-Braine et Jumet. La Ministre Nicole MARECHAL approuve et rappelle que la mixité est déjà une réalité pour le personnel francophone du Centre Fédéral d'Everberg. Celui-ci voit par ailleurs sa capacité portée de 10 à 50 places. Les travaux ont coûté 8,5 millions d'euros. L'équipe pédagogique relevant de la Communauté française devrait élaborer un programme en partenariat avec le juge de la jeunesse et de le groupe des IPPJ, selon Claude LELIEVRE.

---

#### **4. Vu de Flandre (sur base des communiqués de presse du gouvernement flamand) et d'ailleurs**

---



##### **Mieke VOGELS**

Aide aux personnes handicapées. Suite à la manifestation nationale du 25 avril 2002, une délégation du Front des personnes handicapées (*Gehandicaptenfront*) a été reçue le 8 mai par le cabinet de la Ministre VOGELS. La délégation y a présenté une note comportant une série de recommandations politiques en rapport avec leur cahier de revendications. Ceci concerne les longues listes d'attente dans le secteur de l'accueil des personnes handicapées, la politique d'aide matérielle individuelle (*hulpmiddelenbeleid*) et le remboursement des chaises roulantes. Le Front des personnes handicapées et le cabinet ont convenu d'un calendrier de travail pour préparer une série de mesures à court terme. Par ailleurs, un échange d'idées concernant des réformes plus fondamentales de la politique d'aide matérielle a également eu lieu. (8 mai 2002). Une série de changements concernant l'aide matérielle ont été apportés et approuvés par le gouvernement flamand fin juillet. (22 juillet 2002).

Le gouvernement flamand a modifié un arrêté de subsidiation relatif aux centres pour les troubles du développement (*centra voor ontwikkelingsstoornissen*). Le Fonds social flamand pour l'intégration des personnes handicapées (VFSIPH) entre comme instance d'agrément (*erkennende instantie*) à la place du Ministre flamand ayant l'aide aux personnes dans ses compétences. La capacité d'hébergement agréée des centres sera également fixée par le Fonds. Par la même occasion, la procédure d'agrément sera mise en correspondance avec la réglementation du décret relatif à l'intégration des personnes handicapées. (16 juillet 2002).

Aide et protection de la jeunesse. Afin de faire face à la pression des juges en matière de placement des jeunes, le Gouvernement flamand a modifié l'arrêté relatif à la capacité d'accueil des institutions communautaires (*gemeenschapsinstellingen voor Bijzondere Jeugdzorg*). La capacité de certaines institutions a été augmentée et certaines places ouvertes ont été transformées en places fermées. 16 juillet 2002.

Dans le cadre du développement de l'aide globale à la jeunesse (*integrale jeugdhulp*), le gouvernement flamand a approuvé 13 nouveaux arrêtés de subsidiation. Il s'agit notamment de subsidiations relatives à des projets d'orientation (*toegangspoort*), d'aide de crise (*crisishulp*), d'accompagnement ambulatoire (*trajectbegeleiding*), du réseau d'aide libre (*netwerk vrij toegankelijke hulp*) dans les régions pilotes d'Anvers, de Gand-Meetjesland et du Limbourg. (16 juillet 2002).

### Aide aux détenus

Un plan d'action d'aide aux détenus a été approuvé par le gouvernement flamand. Il s'agit de la mise en oeuvre opérationnelle et concrète d'un projet adopté en décembre 2000. Cinq prisons de la région d'Anvers et des Campines feront l'objet d'un projet pilote d'accompagnement des détenus à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2002. Les actions prévues concernent l'enseignement, la formation professionnelle, la recherche d'emploi, l'aide psychologique, le travail socioculturel, le sport et les loisirs. Voir « [velzijn en justitie](#) ». (19 juillet 2002).

### Politique sociale de proximité

Le gouvernement flamand a décidé le 13 juillet 2001 d'élaborer un plan d'action et un décret en matière d'action sociale locale. La plus grande autonomie est laissée au niveau local pour la mise en oeuvre des objectifs du décret. Ce dernier fournit donc surtout un cadre à l'intérieur duquel les acteurs locaux se mettent au travail. Le décret n'est qu'un premier pas. L'échange d'expérience et l'autorégulation sont centraux dans le projet. Pour plus d'informations, et notamment sur les trois « piliers » du décret-cadre : coordination, collaboration et « Maison sociale », voir le site de « [lokaal sociaal beleid](#) ». (19 juillet 2002).

### **Renaat LANDUYT et Jaak GABRIELS**

Les chèques-formation ont été lancés en Flandre le 4 février 2002. Les chèques sont d'un montant de 30 €, dont 15 sont payés par les entreprises et 15 par les pouvoirs publics. Un des objectifs du gouvernement flamand est d'apporter une aide indirecte aux entreprises, ceci par le biais d'une meilleure formation des ressources humaines. Fin juillet, 4.935 entreprises avaient commandé 353.766 chèques, ce qui fait un montant global de 1.0612.980 €. (19 juillet 2002).

**Patrick DEWAELE** (extraits du discours du 11 juillet 2002, *Guldensporendag*)

« Pour mes amis wallons ici-présents, je souhaite répéter ce dernier point en français : il est dans l'intérêt de la Wallonie de travailler au redressement économique par des politiques sur mesure de chacun. Des politiques pour lesquelles la Wallonie manque en ce moment les instruments appropriés. Amis wallons, travaillons ensemble à la réalisation de cette autonomie ».

---

## **5. Documents, bibliographie et liens vers la Toile**

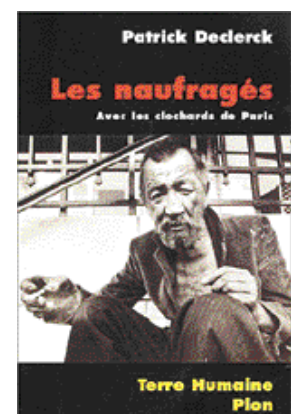
---

### Documents papier (livres, revues, rapports de recherche)

**LES NAUFRAGES. AVEC LES CLOCHARDS DE PARIS**, Patrick DECLERCK, 457 pages, Terre Humaine, Plon 2001

« Une promenade philosophique à la limite de l'humain » nous avertit la quatrième de couverture, en regard de la photo et de la notice biographique de l'auteur, anthropologue et psychanalyste d'origine belge établi en France. On ne peut mieux dire - sauf que le terme « promenade » apparaît un peu léger pour un tel sujet. A travers une série de chapitres qui nous détaillent *ad nauseam* les réalités quotidiennes des clochards de Paris et de leur prise en charge, Patrick DECLERCK nous brosse un tableau précis et sans concessions - y compris vis-à-vis de lui-même - de l'univers dantesque qu'il a fréquenté pendant quinze ans. C'est un livre dur, très dur. Mais au-delà de son objet propre, l'ouvrage de Patrick DECLERCK constitue également une rude leçon qui pourrait bien dessiller quelques illusions et dissiper quelques idéologies rassurantes dans le domaine du travail social - et de l'aide aux personnes en général.

La première partie du livre, « Routes », décrit minutieusement le monde de la grande exclusion côtoyé de diverses façons (immersion « participante » dans la rue et les centres d'hébergement, travail au Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers - le curieusement nommé CASH - de Nanterre, au SAMU Social puis à Médecins du Monde). Nous laissons au lecteur intéressé le soin de découvrir ces différents tableaux qui tentent de raconter une réalité hallucinante et insupportable (violence physique et morale, insécurité permanente, humiliation, alcoolisme dévorant, agressions sexuelles, déchéance physique, maladie mentale, haine, racket, odeur pestilentielle, déjections, vermine, sadisme...)



où percent quelques rares moments de *decency*, comme dit DECLERCK, « de modestie et d'aimable respect de convenances ». On n'en sort pas indemne si l'on a vraiment lu, avec cette acuité accrue devant le réel que donne parfois un moment de fatigue et de déprime.

La seconde partie, « Cartes », tente de penser (avec les concepts de la psychanalyse, de la psychiatrie et de l'ethnologie) l'univers « innommable » des clochards. Si la grande majorité d'entre eux est issue du sous-prolétariat urbain ou rural, la dimension socio-économique ne suffit pas à rendre compte de leur situation. Ceci non seulement parce que d'autres origines sociales se rencontrent parmi les clochards, mais surtout parce que ceux-ci ne représentent qu'une infime partie du groupe social dont ils sont majoritairement originaires. C'est donc du côté du sujet que le psychanalyste DECLERCK se tourne, sujet dont la fragilité inaugurale a été souvent déstabilisée par l'un ou l'autre accident biographique, privé ou professionnel. Et si le clochard est un exclu, il est également un « fou de l'exclusion » qui devient son propre bourreau en « recréant toujours les conditions de sa propre exclusion ». L'auteur ajoute : « L'exclusion, au-delà d'une certaine limite, agit comme un virus qui, en s'installant au cœur du sujet, le force à le reproduire à l'infini ». Mais il décortique aussi le « concept » d'exclusion dont il démonte de manière minutieuse le simplisme et les effets pervers du schème explicatif qu'il véhicule en contrebande. « Il y a la pauvreté. Au-delà, il y a la misère. Au-delà de la misère, il y a la clochardisation qui est comme la folie de la misère. Une fièvre. Un appétit devenu monstrueux. Une ivresse du néant. Une jouissance du pire. »

Enfin DECLERCK analyse, dans cette même seconde partie, les modes de « traitement » des grands désocialisés que sont les clochards. La réinsertion lui apparaît non seulement un fantasme face à un état « largement irréversible », mais également une idéologie qui fait fonction de monnaie d'échange dans les rapports d'aide. Il appelle donc à un « changement de paradigme » dans la prise en charge de la grande désocialisation, en acceptant le caractère chronique et irréversible des sujets qui en sont affectés.

L'ouvrage se termine par un échange de lettres entre Jean MALAURIE, directeur de la collection « Terre Humaine », et Patrick DECLERCK. Nous recommandons au lecteur pressé de lire au moins la réponse de DECLERCK à MALAURIE, alors que ce dernier pousse l'auteur à « s'explorer au plus loin », « à dévoiler ses motifs », lui qui a côtoyé si longtemps ceux dont la vie n'est qu'une « mort qui s'étire », selon le mot de Simone WEIL. Le texte est violent, lucide et sans faux-fuyants. Celui d'un homme qui se qualifie de « pessimiste joyeux » et refuse les béquilles de l'illusion.

**UN ENSEIGNEMENT A REGULER, DES FILIERES A REVALORISER**, Vincent VANDENBERGHE, 92 pages, Labor 2002

Dans ce petit livre publié dans la collection « Quartier libre », l'auteur (professeur à l'UCL et chercheur au GIRSEF), spécialisé dans l'économie de l'éducation, dresse un état des lieux relativement sévère de l'enseignement en Belgique francophone. Son angle d'attaque concerne principalement la situation des jeunes peu qualifiés par rapport au marché du travail et la reproduction des inégalités dans le champ de l'éducation et de la formation continuée.

Le premier chapitre est relatif à l'emploi et au revenu des travailleurs peu qualifiés, dont il constate la détérioration régulière, en partie due aux mutations technologiques et organisationnelles. Le second chapitre concerne l'organisation de l'enseignement et les besoins spécifiques des personnes peu qualifiés. L'auteur y constate que le système d'enseignement conduit un nombre relativement élevé de jeunes à un niveau de formation élevé et échoue en même temps « à assurer un niveau de formation moyen à la multitude ». Il est à la fois inéquitable et globalement inefficace. Une des causes de ce phénomène est la ségrégation scolaire, elle-même conséquence du fonctionnement en « quasi-marché » du système d'enseignement.

Le troisième chapitre traite de la dévalorisation de l'enseignement technique et professionnel, le quatrième des potentialités et limites de la formation continuée. Sur ce dernier point, l'auteur constate d'abord la très faible participation des adultes, très largement inférieure en Belgique (1,7%) à la moyenne européenne (3,6%), et ensuite la très forte inégalité d'accès à la formation continuée qui ne compense pas les effets d'iniquité du système scolaire, bien au contraire. Le moindre des paradoxes n'étant pas que certaines formations à destination de demandeurs d'emploi ont pour effet « d'informer l'employeur de la relative faiblesse des publics qui fréquentent ces formations ciblées ».

Le cinquième chapitre – de loin le plus important – développe des options stratégiques visant à améliorer le système d'enseignement, et notamment une autre forme de régulation combinant la nécessaire décentralisation et autonomisation pédagogique des écoles avec une administration publique plus



rigoureuse par référentiels et mesure des résultats. Un livre dense, rigoureux et dont on souhaiterait que les politiques et acteurs sociaux s’emparent de manière conséquente.

REFERENTIEL DE COMPETENCES ET PLAN DE FORMATION POUR LES DIRECTEURS DES SECTEURS SOCIO-SANITAIRES, Jean-Claude CHALON, 50 pages + annexes, CFIP 2002

L’étude commanditée par le cabinet du Ministre DETIENNE sur les besoins en formation continue des directeurs des secteurs socio-sanitaires en région wallonne a débouché sur un rapport rédigé par J.-C. CHALON, consultant et directeur du CFIP (Centre pour la Formation et l’Intervention Psychosociologiques). Après avoir détaillé la nature de la commande qui lui a été adressée et le contexte de départ de l’étude, l’auteur explicite la méthode mise en oeuvre et les difficultés rencontrées sur le terrain. Etant donné la très grande complexité et hétérogénéité du champ d’étude (variété des secteurs et des réglementations, taille des services, contexte et histoire institutionnelle, défis à relever, types de directions...), il apparaissait bien difficile de déterminer un référentiel de compétences commun. Comme le soulignait un directeur rencontré : « *On a tous des incompétences mais elles sont toutes différentes. Comment voulez-vous dans un tel cadre organiser une formation ?* ». Et pourtant... L’étude de J.-C. CHALON souligne de nombreux facteurs de convergence « témoignant d’une transformation et d’une consolidation de nouvelles pratiques à l’oeuvre ». Elle plaide aussi en faveur d’une visée centrée sur l’avenir et la formation de la relève directoriale.

C’est sur base de ces convergences et de cette visée qu’un référentiel de compétences pour une formation type « tronc commun » a été élaboré, à partir d’un ensemble de consultations suivies de réajustements. Cinq grands domaines de compétences ont été identifiés, en sus d’une série de compétences transversales :

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>1. Vision stratégique et cohérence</li><li>2. Relations aux usagers</li><li>3.1 GRH - gestion et développement du personnel</li><li>3.2 GRH - convention et relations collectives</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>4. Relations à l’environnement et rôle socio-politique de l’institution</li><li>5. Ressources et processus</li></ul> |
|---|--|

Le référentiel complet de compétences comprend au total 70 items. Il a été ensuite évalué pour restreindre le nombre de compétences et se centrer sur celles qui apparaissent à la fois les plus indispensables et les plus problématiques.

La troisième partie du rapport développe un plan de formation sur base de ce référentiel corrigé. La population concernée par la formation comporte les nouveaux et les futurs directeurs, les directeurs en fonction (qui pourraient ne participer qu’à certains modules) et les personnes adjointes aux directions actuelles, ce qui représente potentiellement un bon millier de personnes en région wallonne. Du point de vue pédagogique, le dispositif comporte trois domaines de formation : 1) intégration 2) mise en pratique et 3) ressources. Les deux premiers domaines relèvent d’une pédagogie « constructiviste » centrée sur les besoins et les projets des personnes, où le formateur remplit plutôt une mission de « coach » ; le troisième relève d’une pédagogie plus « classique » avec des modules et des formateurs.



Source : Lien social

La mise en œuvre de ce plan de formation nécessite la constitution d’un comité de coordination comprenant des représentants des partenaires sociaux et des personnes compétentes en matière de pédagogie des adultes. La constitution de ce comité est à l’étude chez les partenaires sociaux en ce début d’automne 2002.

Le texte complet du rapport devrait être téléchargeable sur le site du [cabinet DETIENNE](#).

Dans cet article fouillé et pince-sans-rire, les deux auteurs dressent un tableau (que l'on imagine bien informé) des conséquences sociales bruxelloises de la « communautarisation rampante » de la sécurité sociale. Dans le contexte d'un petit jeu qui ressemble à l'échelon belgo-belge au « Grand Jeu »<sup>4</sup> des Empires britannique et Russe en Asie centrale, les glissements progressifs en matière de moyens et de politique sociale des deux Communautés commencent à sortir leurs effets dans la Région-Capitale<sup>5</sup>.

Rappelons tout d'abord que Bruxelles est « une région riche (15% du PIB national pour 9,5% de la population) peuplée de pauvres » (le revenu moyen par habitant représente 91,5% de la moyenne nationale) et de surcroît terriblement fracturée (les hommes de la première couronne ont une espérance de vie de 8 ans inférieure à ceux de la seconde...). En outre, la complexification institutionnelle y atteint des sommets, générant ce que les auteurs appellent « l'effet de lasagne institutionnelle », soit la superposition d'un nombre effarant de tutelles pour l'application de certaines politiques (25 dans certains cas, soit les 19 communes et six ministères relevant de trois niveaux de pouvoir, sans parler de l'Europe...).

Face à cette région où la question sociale est brûlante, les politiques des deux communautés disposent de moyens très inégaux, ce qui se répercute dans le financement des trois commissions communautaires bruxelloises<sup>6</sup>. La Communauté flamande voit ses moyens s'accroître (solde cumulé positif depuis 1998, ce qui lui permet de réduire sa dette et de mettre en œuvre de nouvelles politiques), alors que la Communauté française, la Région wallonne et la Région bruxelloise ont toutes un solde cumulé négatif.

La tentation est donc forte pour les Flamands, dans le contexte de la susdite « communautarisation rampante » de la sécurité sociale, de « pratiquer une reconquête linguistique pacifique de Bruxelles », soit de proposer « un panier de biens et de services à coût de cotisation moindre, pour vu que l'affiliation au système de la *Vlaamse Gemeenschap* comporte l'inscription des enfants dans les écoles flamandes de Bruxelles ». Certains, comme Philippe VAN PARIJS, ont même calculé le gain d'une famille qui opterait pour la sécurité sociale flamande en cas de communautarisation de celle-ci. Face à ces enjeux, les auteurs défendent l'idée développée par le même VAN PARIJS d'une régionalisation partielle de la sécurité sociale, sur base d'une dotation forfaitaire que la Région bruxelloise allouerait ensuite aux trois Commissions communautaires de la capitale. Pour plus de détails relatifs à ces questions complexes, voir l'article.

---

#### LE CREPUSCULE DU SOCIAL, Didier VRANCKEN, 89 pages, Labor 2002

---

Le sujet traité par Didier VRANCKEN (sociologue à l'ULG) – dans un ouvrage au titre interpellant mais curieusement en contrepoint avec son propos – est l'évolution de l'Etat social depuis les années 1970. En trois chapitres, l'auteur se propose en effet de faire une relecture de l'évolution du « social » aujourd'hui, en rupture avec une interprétation dominante en termes de crise et de déclin inéluctable, de « chant du cygne du social ».

Le premier chapitre analyse la crise contemporaine du social sur fond de son évolution historique depuis l'aube des temps modernes. De périphérique (aide et contrôle des indigents et vagabonds) le social s'est progressivement déplacé vers le cœur de nos sociétés, dans la foulée de la révolution industrielle et de l'extension du salariat. Il atteint son climax dans les années 1960, avec l'inclusion des classes moyennes dans la « société assurancielle » portée par l'Etat social. En Belgique, la société civile a joué un rôle prépondérant dans la construction du social, à travers la fameuse « pilariation » des dispositifs d'assurance, d'aide et d'assistance socio-sanitaires. C'est ce système qui sera frappé de plein fouet par la crise des années 1970 : récession économique et augmentation conjointe des dépenses sociales. Cette crise économique est doublée des effets pervers de l'Etat social, vecteur paradoxal de détricotage du lien social. Comme l'exprimait M. GAUCHET cité par l'auteur, « S'il y a la sécurité sociale, je n'ai pas besoin de mon voisin de palier pour m'aider. L'Etat-Providence est un puissant producteur d'individualisme ». La conjugaison des effets de la crise économique et de celle du lien social (auquel l'Etat social aurait

---

<sup>4</sup> L'expression est de Rudyard KIPLING.

<sup>5</sup> Ce fut notamment le cas pour l'« assurance dépendance », entrée en vigueur en Flandre le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Pour bénéficiaire de cette assurance, les Bruxellois ne peuvent faire appel qu'aux services unilingues reconnus par la *Vlaamse Gemeenschap*.

<sup>6</sup> Les trois commissions communautaires bruxelloises (COCOF, VGC et COCOM) sont financées majoritairement par les Communautés flamande et française.

contribué) débouche sur la vulnérabilisation croissante de pans entiers de la population, cumulant fragilisation économique et isolement social, pouvant aboutir en bout de course sur une véritable « désaffiliation sociale ». Plutôt que de parler sans cesse d'exclusion, il importe de regarder en amont et de comprendre le double processus qui est à l'œuvre. La critique du concept d'exclusion, et de son corollaire de victimisation, rejoint ici celle faite par Patrick DECLERCK (voir plus haut : *Les naufragés*).

Face à la crise de l'Etat social, la notion d'Etat social *actif* semble émerger progressivement, en même temps qu'un renforcement de la justice pénale (et des dispositifs « socio-pénaux » comme les contrats de sécurité). Le second chapitre du livre analyse en détail ces transformations. Le contexte dans lequel ses transformations prennent cours est interprété par VRANCKEN comme celui du « nouvel esprit du capitalisme » mis en lumière par BOLTANSKI et CHIAPELLO dans leur ouvrage éponyme : mondialisation, réseau, flexibilité, mobilité, écrasement des lignes hiérarchiques, mobilisation des compétences cognitives et relationnelles, etc<sup>7</sup>. Des principes similaires semblent à l'œuvre dans le champ de l'aide sociale qui en appelle à l'activation des compétences et l'implication personnelle des ayants droits. Enfin, la souffrance migre du corps vers l'esprit dans ce « monde instable fait de flux et de changements permanents ». Bien entendu, ces transformations affectent au premier chef les travailleurs sociaux dont VRANCKEN détaille le « désarroi » et, *in fine*, les missions en concordance avec le « nouvel esprit » : accompagnement et mobilisation des individus autour des notions de projet et de contrat afin de produire conjointement du social et de l'autonomie. Il rappellera cependant fort utilement plus loin que des objectifs similaires avaient été défendus par les travailleurs sociaux lors de leur contestation antérieure de l'Etatisme...

Le troisième chapitre plaide pour « une version critique de l'Etat social » et invite « à découvrir dans le crépuscule naissant la clarté du petit matin » en tournant le dos à « toute vision prométhéenne du changement ». Au contraire des *Twin Towers* de New York, l'Etat social n'est pas un édifice prêt à s'effondrer brutalement. Il est le résultat d'un processus permanent et inachevé de régulation des rapports sociaux. Selon VRANCKEN, trois grands enjeux se profilent à l'horizon : la montée du chômage, l'instabilité des familles et le vieillissement de la population. Mais curieusement, le premier enjeu est aussitôt éludé sur base de considérations démographiques (chute de la natalité et départs massifs à la retraite dans la foulée du « papy boom ») inspirées d'une étude de J. BOISSONNAT, « *La fin du chômage ?* ». La suite du chapitre propose de « réinscrire le social dans la société », sur base d'un positionnement de l'Etat social entre l'économique, le politique et la nouvelle dimension de la subjectivation de l'expérience (« c'est au titre de son identité privée et subjective que l'on entend compter dans l'espace public » écrit l'auteur).

Un livre foisonnant et touffu mais parfois inégal, dans lequel l'opinion de l'auteur n'est pas facile à dégager de ses constats scientifiques et/ou de ceux qu'il rapporte. Un peu le revers de la médaille d'une collection qui mêle souvent de manière étroite jugement de fait et jugement de valeur.

**LES EDUCATEURS S'EXPOSENT. LECTURE PLURIELLE D'UNE JOURNEE SINGULIERE,** HUVELLE F. et GASPARD F. (coord.), 150 pages, Rhizome asbl, 2002

---

Suite à la journée « Educ'actions » organisée le 18 octobre 2001 au centre « La Marlagne », sur l'initiative de l'ARCS et du Fonds ISAJH<sup>8</sup>, l'asbl Rhizome (notamment editrice des « Carnets de l'Educateur ») publie une lecture plurielle de cette journée et des projets qui y furent présentés par 46 équipes éducatives.

Ce sont onze auteurs différents (la plupart intervenants de terrain et/ou formateurs) qui se sont livrés à cet exercice délicat dans la première partie du document. La seconde partie reprend un descriptif de chacun des projets, présentés par secteur (aide à la jeunesse, aide aux personnes handicapées, autres secteurs).

Les contributions sont extrêmement variables, à la fois par la formation des auteurs, leur parcours professionnel, leur participation ou non à cette journée, et, *last but not least*, leur angle de vue : analytique, polémique, prescriptif ou d'humeur... Certains sont enthousiastes, d'autres d'une grande précision dans leur analyse des projets, d'autres très critiques et/ou idéologiques... Le texte de Françoise HUVELLE, « Ce

---

<sup>7</sup> Nous ne partageons pas ce point de vue (souvent exprimé) qui consiste à attribuer à un mode de production économique particulier (le « capitalisme ») une série de transformations beaucoup plus profondes concernant la société dans sa globalité. Ainsi, le « capitalisme cognitif » n'est-il à notre avis qu'une modalité particulière de la modernité réflexive (ou « société de la connaissance »). Ce que soulignera D. VRANCKEN lui-même dans la suite de son livre : « La dépression peut-être comprise comme une réponse à l'injonction constante que produisent l'entreprise mais aussi les conditions modernes de la vie en société ».

<sup>8</sup> Respectivement « Association de Recherche et de Coordination Sociale » (regroupant une cinquantaine de directeurs) et Fonds social de la SCP 319.02.

qui se dit à demi mots se lit entre les lignes », a particulièrement retenu notre attention. Fruit d'une lecture attentive des projets, il nous semble très perspicace sur les transformations de fond qui traverse le métier d'éducateur, dans le contexte de ce qu'elle nomme joliment « l'horizontalisation des rapports sociaux ». La contribution d'Andrée WERY recoupe en partie cette analyse en y ajoutant opportunément la dimension institutionnelle.

Un grand regret : la table des matières est peu claire, la mise en page pour le moins hasardeuse (variation erratique des polices de caractères, du format des paragraphes, de l'intertitrage, des notes en bas de page, des références bibliographiques, etc.) et la note présentant les auteurs est souvent absente.

PORTRAITS D'EDUCATEURS, Revue Lien social n° 629, 12 juillet 2002

---

Dans un de ces derniers numéros, la revue française « [Lien social](#) » (dont beaucoup d'articles sont disponibles en ligne) consacre un dossier aux « portraits d'éducateurs ». On y trouve : *Les mémoires d'un éducateur modèle*, *Le parcours d'un éducateur émerveillé* et *L'itinéraire d'un éducateur libre*.

Ces trois portraits ne sont pas encore en ligne. Patience...

### Liens internet

Pour s'y retrouver dans la jungle du Web, les portails sont d'une utilité primordiale. Le principe du portail est de présenter des centaines de liens Internet de manière organisée et structurée. Outre les portails généralistes (comme Yahoo !), il existe de plus en plus de portails spécialisés. C'est également le cas dans le CHAMP DE LA SANTE où les portails à destination des professionnels et des usagers sont légion.

En voici quelques-uns en langue française :

PORTAILS SANTE.

*La santé* (Belgique) : <http://www.lasante.net> (actualité scientifique et médicale en Belgique)

*Medinet* (Belgique) : <http://www.medinet.be> (professionnels et usagers)

*Medimedianet* (Belgique) : <http://www.medimedianet.be> (réservé au corps médical)

*Agora* (France) : <http://www.egora.fr> (professionnels de la santé)

*Caducee* (France) : <http://www.caducee.net> (réseaux et systèmes d'information santé au service des professionnels)

*Doctissimo* (France) : <http://www.doctissimo.fr> (usagers)

*M@xsanté* (France) : <http://www.maxsante.com> (professionnels et usagers)

*Medisite* (France) : <http://www.medisite.fr/public> (usagers)

*Portailsante* (France) : <http://www.portailsante.fr/intro.htm> (professionnels de la santé)

*Réseau Proteus* (France) : <http://www.reseauproteus.net> (médecine intégrée, usagers)

*Sihati* (Maroc) : <http://www.sihati.net> (professionnels de la santé)

Nous vous laissons le soin de consulter et de tester ces différents portails, afin de juger quel est celui qui répond le mieux à vos besoins. Pour en savoir plus, faites une recherche en tapant « santé » dans la recherche de REPERTOIRES du moteur « Google » : <http://www.google.be>.

Comme annoncé dans le n° précédent de *La vigilante*, nous donnerons quelques adresses de sites et portails dans le champ de l'action SOCIOCULTURELLE ET SPORTIVE la fois prochaine.

\*